

Habiter mieux : une nouvelle aide au logement - Cherbourg

jeudi 13 octobre 2011 Ouest France



Depuis 2009, l'opération d'amélioration de l'habitat a permis de réhabiliter 344 logements. Zoom sur un nouveau dispositif mis en place en juin.

Pourquoi ? Comment ? Comment fonctionne l'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) ?

« Ses objectifs consistent à favoriser les travaux dans l'habitat indigne ou très dégradé », indique le député maire de Cherbourg et président de la Communauté urbaine, Bernard Cazeneuve. Ces aides permettent aussi de réaliser des travaux d'accessibilité ou d'adaptation du logement au handicap ou à la mobilité réduite. Elles ont pour but d'inciter les propriétaires bailleurs à engager des travaux permettant des économies d'énergie. Et, depuis le 29 juin, un nouveau programme a été mis en place. Il se nomme Habiter mieux et cible les propriétaires occupants, très modeste, pour les aider à lutter contre la précarité énergétique.

En quoi consiste exactement le dispositif Habiter mieux ?

« Il s'agit d'une aide financière nouvelle versée en complément des aides aux travaux de l'Agence nationale de l'Habitat », précise Jean-Louis Larue du CDHAT (Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement du territoire), qui anime l'OPAH. Son but : réaliser des économies d'énergie d'au moins 25 % et faire ainsi baisser la facture de chauffage. Les aides de l'Anah sont de l'ordre de 20 à 35 % du montant global. À cela s'ajoutent 1 600 € de l'Etat, 750 € du Conseil général et 500 € de la CUC. Procvivis Manche peut aussi intervenir sous forme de prêt à taux zéro.

Pourquoi avoir mis en place un dispositif d'accompagnement personnalisé ?

« Nous voulons inciter les gens à faire plus et mieux », insiste Didier Hue directeur du CDHAT. Pour cela nous faisons du repérage dans l'agglomération cherbourgeoise et nous rendons visite aux propriétaires pour établir avec eux un diagnostic des meilleurs travaux à entreprendre ». Si les propriétaires sont d'accord, des professionnels les aident à chiffrer le montant des travaux et à monter les plans de financement. Récemment à Tournaville, un pavillon occupé par une retraitée de 74 ans a été identifié. Les travaux qui s'élèvent à 24 824 € seront financés à hauteur de 11 350 € soit 45 %. Le gain de consommation énergétique après travaux sera pour elle, de 658 € par an.